

Les présents que le Roy fit au Predicateur de la parole divine.

XIII. Le Roy donna à un certain Prestre appellé *Usù*, grand Predicateur de la Loy, les titres qui suivent; sçavoir celui de *Kin iù*, de *quàm lò tai fù* (c'est un office de la Cour Royale) de *Sou fumi ciè tù fù lèi* (c'est une charge hors de la cour) & de *Xi tien thum Kioi* (c'est un autre office, dont je n'ay pas peu trouver l'explication dans l'exemplaire. Ce Monarque fit present à ce mesme Prestre Predicateur de la grande Loy des habits sacerdotaux de couleur bleuë. Cet Ecclesiastique estoit doux & paisible dans son humeur; sa joye n'estoit jamais si grande que lorsqu'il faisoit du bien à quelqu'un, & son soin & son attache n'estoit qu'à s'avancer dans la pratique de la vertu. Cet homme vint d'un Pays fort esloigné de l'Inde, & d'un lieu nommé *Vam xi ciù chin* qui estoit de la Province de *Pagode*, dans la *Chine*. Les actions qu'il fit estoient si éclatantes, qu'elles surpassoient celles des trois plus illustres familles de la *Chine*; il eust aussi la gloire de rendre les autres sciences communes. Au commencement il servoit le Roy à la Cour; Apres quoy on escrivit son nom dans le Livre Royal.

XIV. Le Seigneur *Fuen Yam*, lequel portoit encore le nom de *Cò çu y*, illustre par le titre de *Chum Xulim*, s'attacha des sa jeunesse à s'instruire aux affaires de la guerre & de faire paroistre son courage sur les frontieres de *Sofam*; Ce qui luy procura l'Amitié de son Prince, & le fit aymer de telle façon de son Roy, appellé *Sò çum*, qu'il commenda à *Ay sù*, ou *Y sù* d'avoir en consideration ce jeune homme & de le pousser le plus avantageusement qu'il luy seroit possible (il semble que le Roy commenda par ces paroles d'eslever *Cò çu y* à l'Office de conseiller.) Quoyque son Capitaine le cherit, & l'aymat beaucoup. Ce jeune homme avoit une methode toute particuliere d'agir; Car il estoit les ongles, & les dents de la Republique, & les yeux

aussi bien que les Oreilles de l'armée (c'est la phrase Chinoise.) Il distribuoit sagement les revenus, & ne sçavoit ce que c'estoit que d'en faire un amas dans sa maison. Il offrit à l'Eglise un riche present appellé *Poli* (il semble que c'estoit de verre) & le donna à celle du lieu nommé *Cim Reguen*, ou comme quelques autres disent *Lintiguen*. Outre cela il donna encore des Tapis entretissus d'or, qu'on appelle *Ciè Kè*, à ce mesme lieu; Il repara de plus les anciennes Eglises, & les fonda de nouveau; Apres quoy il affermit l'entrée de la maison de la Loy, & orna les maisons & les hospitaux comme s'ils eussent esté des faillants volants. Ce jeune Prince s'attachoit ardamment aux exercices de nostre S. Loy, & aux œuvres de charité assemblant quatre Fois l'an les Prestres des 4 Eglises, auxquels il donnoit tout ce dont ils avoient besoin pendant 50 jours, & lesquels il servoit avec humilité & avec un cœur sincere, & veritable. Il rassaisoit les faméliques, couvroit les nuds, servoit les infirmes & les malades, & ensevelissoit enfin les morts.

XV. On ne vit jamais une bonté si grande dans un homme espargnant qu'estoit celle de *Tà sò* (ce *Tà sò* estoit *Pagode* de la Secte des *Bonziens*) lequel fut eslu de son temps, pour recevoir les estrangers, & donner à un chascun ce qui luy estoit necessaire, & qui eust la gloire de faire cet office, dans une grande assemblée des *Bonziens*, que les partisans & les fauteurs de cette Secte avoient tenüe pour y traiter des affaires importantes de leur Religion. (Voilà pourquoy l'Auteur prefere ce *Tam sò* à *Oy siè* pour ce qui regarde les œuvres de Charité.) Mais maintenant nous voyons des hommes de nostre Evangile si parfaits dans les actions de Charité, & si zelés pour des semblables exercices de pieté, qu'il nous a semblé juste d'en mettre le nom au jour